



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 mars 2020

## Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro souhaite recueillir des commentaires sur les *swaptions* affectées par la transition de l'Eonia vers l'€STR

- Le passage d'un régime d'actualisation fondé sur l'Eonia à un régime fondé sur l'€STR pour les chambres de compensation, qui est prévu pour juin 2020, soulèvera des questions spécifiques pour les produits d'options sur *swaps* si la date d'exercice de ces contrats intervient après la date de changement de régime
- Des commentaires sont souhaités sur la question de savoir s'il convient de recommander une compensation volontaire pour les options sur *swaps* conclues dans le cadre du régime actuel affectées par la transition des chambres de compensation vers un régime d'actualisation fondé sur l'€STR

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro a lancé ce jour une [consultation publique](#) sur la question de savoir s'il convient d'émettre des recommandations pour répondre aux questions spécifiques relatives aux produits d'options sur *swaps*<sup>1</sup> résultant de la transition de l'Eonia vers le taux euro à court terme (€STR).

Le passage d'un régime d'actualisation fondé sur l'Eonia à un régime fondé sur l'€STR pour les chambres de compensation, qui est prévu pour juin 2020, soulèvera des questions spécifiques pour ce type de produits d'options sur *swaps*. Si la date d'exercice de ces contrats intervient après la date de transition des chambres de compensation, leur valorisation pourrait changer en raison de ce passage d'un régime d'actualisation fondé sur l'Eonia à un régime fondé sur l'€STR. Toutefois, le mécanisme de compensation des chambres de compensation ne s'appliquera pas car ces contrats sont bilatéraux, et non compensés.

Cette consultation lancée par le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro vise à recueillir des commentaires sur la question de savoir s'il convient d'émettre des recommandations concernant l'échange

---

<sup>1</sup> Une option sur *swaps* de taux d'intérêt est un type de contrat sur produit dérivé qui, en échange d'une prime, confère à l'acheteur le droit mais non l'obligation de conclure un accord de *swaps* de taux d'intérêt spécifique avec le vendeur à ou jusqu'à une date ultérieure spécifiée.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 13 mars 2019

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro souhaite recueillir des commentaires sur les options sur swaps affectées par la transition de l'Eonia vers l'€STR

volontaire (ou l'absence d'échange) d'une compensation au comptant entre les contreparties bilatérales de ces contrats d'options sur *swaps*.

Cette consultation se concentre uniquement sur les contrats libellés en euros, mais une consultation similaire est actuellement menée par le comité américain pour les nouveaux taux sans risque (*US Alternative Risk-free Rate Committee*, ARRC) pour les contrats libellés en dollars, qui contient des déclarations et des questions analogues afin de permettre aux intervenants de marché de répondre d'une manière cohérente.

Cette consultation fait suite à la publication par le groupe de travail en février 2020 d'un rapport sur le transfert vers €STR des produits cash et dérivés se référant à l'Eonia.

**Veillez envoyer vos réponses à la consultation à l'adresse suivante [EuroRFR@ecb.europa.eu](mailto:EuroRFR@ecb.europa.eu), au plus tard à 17h00, heure d'Europe centrale, le 3 avril 2020.** La BCE et la Commission européenne effectueront une synthèse des commentaires reçus, qui sera publiée sur son site internet et examinée par le groupe de travail lors de sa réunion du 21 avril 2020.

*À propos du groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro :*

Composé de représentants du secteur, le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro, dont la Banque centrale européenne assure le secrétariat, a été mis en place en 2018 par la BCE, l'Autorité des Services et Marchés financiers, l'Autorité européenne des marchés financiers et la Commission européenne. Ses principales missions consistent à identifier et à recommander de nouveaux taux sans risque et des modalités de transition. Le 13 septembre 2018, le groupe de travail a recommandé l'€STR comme nouveau taux sans risque de l'euro. L'€STR reflète les coûts des opérations d'emprunt en blanc au jour le jour libellées en euros par les banques de la zone euro et est produit par la BCE depuis le 2 octobre 2019. Le groupe de travail se concentre maintenant sur l'adoption de l'€STR à la place de l'Eonia et sur l'analyse des solutions de repli en cas d'indisponibilité de l'Euribor.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](mailto:William.Lelieveldt@ecb.europa.eu),  
au : +49 69 1344 7316.**

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemanstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source**  
**Traduction : Banque de France**